

Le RRPePUL est un régime de retraite à prestations déterminées qui permet aux participants de verser des cotisations volontaires. Pour obtenir plus de renseignements sur les cotisations volontaires, référez-vous au document d'information.

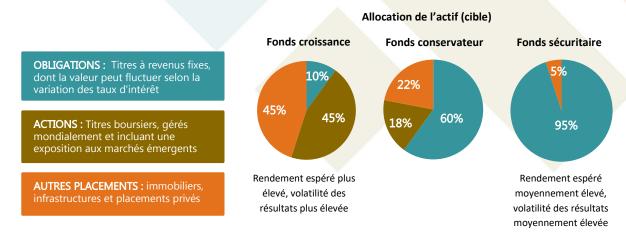
Pour procéder à l'investissement de cotisations volontaires, une directive de placement doit être transmise dès le premier versement de cotisations volontaires. À défaut de directive à votre dossier, l'option Cycle de vie sera alors utilisée. La directive peut également être modifiée par la suite en tout temps par le participant.

Option de base

Essentiellement, votre compte est investi dans les trois fonds de base (Fonds croissance, Fonds conservateur et Fonds sécuritaire), selon les proportions que vous souhaitez. Les trois fonds de base sont des fonds diversifiés, c'est-à-dire qu'ils sont composés de titres obligataires, d'actions et d'autres types de placements, mais dans des proportions différentes. Le Fonds croissance vise à optimiser le rendement à long terme en fonction d'un certain niveau de risque. Le Fonds conservateur vise davantage à minimiser à court et moyen terme le risque de rendement négatif et le Fonds sécuritaire vise à minimiser le risque de perte en capital.

Selon les dernières projections effectuées, le rendement brut (avant frais) attendu est de l'ordre de 7,9 % (sur 10 ans) pour le Fonds croissance alors qu'il est de 5,9 % (sur 5 ans) pour le Fonds conservateur et 3,9 % pour le Fonds sécuritaire. Tel qu'illustré ci-dessous par la répartition des placements, le niveau de risque n'est pas du tout le même dans les trois fonds (les actions étant plus risquées que les obligations) de sorte que le rendement espéré est directement impacté par le risque sous-jacent de chaque fonds.

À titre d'illustration du risque, la volatilité des rendements du Fonds croissance est de 12,3 % alors qu'elle est de 5,5 % pour le Fonds conservateur et de 2,4 % pour le Fonds sécuritaire. Cela signifie que la dispersion des résultats annuels du Fonds croissance est deux fois plus importante que le Fonds conservateur.



Téléphone: 418 656-3802

Télécopieur: 418 656-3110

Courriel: bretraite@bretraite.ulaval.ca

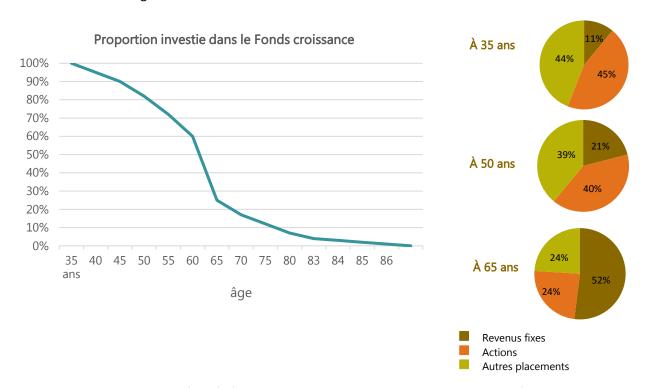


Si vous choisissez vous-même les proportions dédiées aux trois fonds de base, cela implique que vous devriez périodiquement revoir votre choix afin de considérer votre horizon de placement, votre situation financière et votre niveau de tolérance par rapport à une perte en capital.

Option Cycle de vie

L'autre option qui s'offre à vous est l'option Cycle de vie, où la proportion dédiée à chacun des deux fonds évolue automatiquement en fonction de votre âge. Une fois par année, le Bureau de la retraite modifiera votre allocation en fonction de la trajectoire définie par le Comité de retraite.

Le graphique suivant illustre la réduction de pondération attitrée au Fonds croissance en fonction de votre âge alors que les graphiques de droite montrent l'allocation globale de votre compte en fonction de certains âges.



Avec cette approche, si vous êtes âgé de 35 ans ou moins, votre compte sera investi à 100 % dans le Fonds croissance. Par la suite, la proportion commencera à diminuer pour atteindre 0 % lorsque vous aurez atteint l'âge de 81 ans. Le parcours est basé sur le versement de revenus à la retraite.

Option par défaut

Tel que mentionné précédemment, l'option Cycle de vie est la directive de placement qui sera appliqué à défaut d'une sélection de votre part. Il est toutefois préférable que vous preniez quelques instants afin d'analyser les options qui s'offrent à vous et que vous choisissiez vous-même la manière dont sera investi votre compte d'épargne-retraite.



Relation entre le rendement et le risque

N'oubliez pas qu'un rendement plus élevé implique nécessairement un risque accru. C'est dans cette perspective que le Comité de retraite a établi sa Politique de placement et la composition des trois fonds de base et de l'option Cycle de vie. Le graphique suivant illustre cette relation et il permet d'apprécier l'effet de la diversification, car celle-ci permet de réduire le risque.

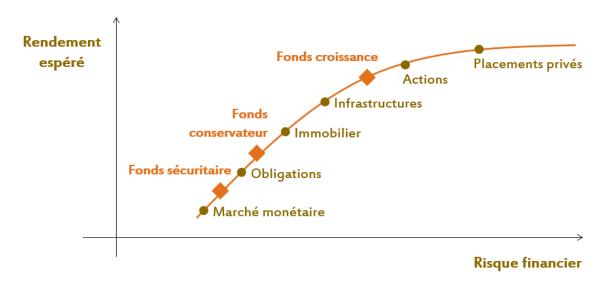


Illustration de la composition des placements selon l'option Cycle de vie

Composition globale du portefeuille d'un participant

Âge	Fonds	Fonds	Obligations	Actions	Immobilier	Infrastructures	Placements
Age	croissance	conservateur	Obligations	Actions	mmobilier	mirastructures	privés
34 ans et -	100%	0%	10%	45%	10%	20%	15%
35	99%	1%	11%	45%	10%	20%	15%
40	94%	6%	13%	43%	10%	20%	14%
45	88%	12%	16%	42%	9%	20%	13%
50	80%	20%	20%	40%	9%	19%	12%
55	70%	30%	25%	37%	9%	19%	11%
60	55%	45%	33%	33%	8%	19%	8%
65	23%	77%	49%	24%	6%	18%	3%
70	16%	84%	52%	22%	6%	17%	2%
75	11%	89%	55%	21%	6%	17%	2%
80	6%	94%	57%	20%	5%	17%	1%
85	1%	99%	60%	18%	5%	17%	0%
86 ans et +	0%	100%	60%	18%	5%	17%	0%



OPTIONS DE PLACEMENT
DES COTISATIONS VOLONTAIRES
RRPePUL
Page 4

BESOIN D'AIDE?

Nous vous invitons à consulter votre conseiller financier pour vous guider davantage dans l'établissement de votre directive de placement. Le personnel du Bureau de la retraite est également à votre disposition pour vous expliquer chacune des options qui s'offrent à vous.

Septembre 2023 © Bureau de la retraite